

Etiquetage des médicaments (Section 11 du Chapitre 1er du Titre 2 du livre 1er de la partie V du CSP)

29/07/2004

**PARTIE V
PRODUITS DE SANTÉ
LIVRE 1er
PRODUITS PHARMACEUTIQUES**

**TITRE II
MÉDICAMENTS À USAGE HUMAIN
Chapitre 1er
Dispositions générales**

Section 11 - Etiquetage

Sous-section 1 - Dispositions générales

Sous-section 2 - Médicaments contenant des radionucléides

Sous-section 3 - Médicaments bénéficiant d'une autorisation temporaire d'utilisation

Sous-section 4 - Médicaments soumis à enregistrement